

Conseil municipal du 19 octobre 2020

Les membres du Conseil municipal de la Commune de Denezé sous Doué, se sont réunis à 20 heures à la salle des Fêtes (ancienne salle de la cantine) sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 15 octobre 2020, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Thierry MORISSET - Thomas BEAUCOURT - Serge CLAVILIER - Alexandra GAUGUE - Jean-Luc GIRARD - Christèle MOREL - Kévin PERCEVAULT - Pascal TESSIER - Jacqueline TREUILLER - Christine DEROUINEAU

ÉTAIT ABSENTE REPRÉSENTÉE :

Juliana RABINEAU a donné pouvoir à Jacqueline TREUILLER.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

1/ REVISION ET DESIGNATION DU 1ER ET 2EME ADJOINTS ET INDEMNITES DE CES DERNIERS :

Rappel des faits lors du conseil du 28 septembre 2020 : « le 1^{er} adjoint Thomas BEAUCOURT ne porte pas de masque ».

Le maire Thierry MORISSET rappelle que le port du masque est obligatoire et des masques en tissus, des masques chirurgicaux et du gel hydroalcoolique sont mis à disposition.

Respect des règles dans la commune avec un rappel à l'ordre du préfet.

Echange entre Thierry MORISSET et Thomas BEAUCOURT

. Vote à main levée pour le retrait du 1^{er} adjoint : M Thomas BEAUCOURT :

-6 avis favorables

-5 oppositions

M Thomas BEAUCOURT reste conseiller municipal.

. Démission de Christèle MOREL :

Suite à ce vote, Christèle MOREL annonce sa démission informelle en temps que conseillère municipale.

. Indemnités de Juliana RABINEAU en tant qu'adjointe.

Juliana nous dit par son courrier qu'elle souhaite une indemnité d'adjointe.

-10 avis favorables (Christèle MOREL étant partie n'a pas voté et il ne reste plus que 10 élus).

2/ DEMANDE DE DEPLACEMENT DE CHEMIN COMMUNAL PARCELLE Z033 SECTEUR DE BRISQUENOUILLE

Le chemin communal se trouve entre la parcelle de M PIAU et la parcelle de M BRANCHEREAU.

La commune se sent dans l'incapacité de gérer ce genre de demande : le maire propose qu'un courrier soit adressé à M PIAU pour qu'il prenne contact avec un géomètre.

-10 avis favorable pour le report de décision.

3/ REMBOURSEMENT DE FACTURES HORS FOURNISSEURS HABITUELS DE MAIRIE DE DENEZE SOUS DOUE.

Pour les achats effectués par Soren le guide de la cave aux sculptures une délibération sera faite.

-10 avis favorables

4/ DEMANDE DE FINANCEMENT DES FRAIS DE GARDERIE PAR DES CESU

1 famille a demandé à payer la garderie par des CESU (Chèque emploi service universel).

La commune devrait s'immatriculer à la structure CESU pour recevoir des CESU. Cette immatriculation pourrait engendrer des frais d'adhésion (40 à 50 €), des frais de traitement 7€ + des frais variables (1 à 3 % du montant des CESU).

Le maire précise qu'il y a une éventuelle possibilité d'exonération de ces frais sous certaines conditions, propose d'approfondir cette demande et de transmettre la réponse au prochain conseil. Dossier reporté

5/ DEMANDE DELEGATION AU MAIRE AFIN DE REGLER DES FACTURES CHEZ DES FOURNISSEURS OU LA MAIRIE NE DETIENT PAS DE COMPTE.

Le maire demande une seule délégation jusqu'à hauteur totale de 1 000 €

pour rembourser par exemple les petites factures d'achats de certains conseillers : cela évite d'avoir plein de délégations.

-10 avis favorables.

6/ MARCHÉ - VOIRIE

Pour les chemins : faire en priorité le chemin de la Davielle ou le passage de voiture semble compliqué : taille des haies par les cantonniers.

Les cantonniers doivent surveiller la route de Villeneuve qui se détériore facilement.

Priorité aux chemins balisés.

Passage du lamier à voir - constat : différences dans les coûts horaires des lamiers dans les entreprises de travaux mais ce n'est pas forcément le même matériel - Donc faire des devis dans plusieurs entreprises et comparer surtout le coût total des chantiers.

Un rendez-vous est pris Samedi 31/10/2020 à 14 heures à la mairie avec plusieurs élus pour étudier les différents travaux à réaliser sur les chemins ou routes de la commune.

7/ PROGRAMME DE FORMATIONS DES ELUS.

Des formations pourront être mises en place au profit des communes de petites tailles.

Les membres du conseil municipal acquièrent un crédit de 20 heures au titre du droit à la formation des élus locaux. Ouvert à tous les élus, le droit individuel à la formation (DIF) peut financer toutes les formations nécessaires à l'exercice de leur mandat voire même la réinsertion professionnelle à l'issue de leur mandat.

Le DIF est financé par la caisse des dépôts et consignations.

Un plan de formation doit être réalisé. Et le montant prévisionnel des dépenses de formations ne peut être inférieur à 2 % du montant total des indemnités de fonction normalement allouées aux élus de la mairie.

Dossier reporté le maire se renseigne .

DIVERS

-Suggestion par courrier de Juliana RABINEAU l'acquisition d'un appareil Nettoyeur vapeur pour 4 558 €. Investissement pour 15 ans : commande en 12/2020 et livraison en 01/2021.

Proposition faite de louer ce nettoyeur vapeur pour l'essayer.

Connaissance de cet appareil par certains conseillers qui le préconise car facilité de travail et gain de temps = confort de travail.

-Proposition de réunion avec M DUBUIS de la Trésorerie le lundi 16/11/2020 pour informer les élus des achats et investissements réalisés

dans le budget communal.

-Le maire précise que le personnel de ménage doit remplir un cahier et noter qui a fait le ménage, à quelle heure...

Le maire rappelle la prochaine réunion du conseil municipal le **lundi 30 novembre 2020 à 20 heures.**